

# SDDLDP 69

Synthèse du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

## 2022-2026



CONSTRUIRE  
**LA PÊCHE DE DEMAIN**

La Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association dont les missions sont reconnues d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature. Dans le cadre de son rôle de promotion de la pêche, elle a rédigé un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) en 2020/2021.

Fruit d'un travail de réflexion, d'analyse et de consultation, d'une politique de développement forte et affirmée, ce document établit un plan d'action pluriannuel qui définit des moyens concrets pour que la pêche de loisir évolue et se développe dans le Rhône et la Métropole de Lyon. Il s'inspire du schéma national de développement du loisir pêche rédigé par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Un état des lieux est établi, permettant de dégager des objectifs de travail thématiques pour la Fédération et les différentes Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA).

Les moyens de remplir ces objectifs sont déclinés en **72 fiches action** dans le SDDLDP afin que la pêche de loisir se développe et s'inscrive comme une activité incontournable dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Ce document de synthèse est réalisé dans l'optique de proposer une vision simplifiée de la démarche de travail et des actions planifiées pour développer le loisir pêche dans le département jusqu'en 2026.

## LA PÊCHE DANS LE 69



### 1 fédération départementale

**15** administrateurs  
**10** salariés

**23 000 pêcheurs** (en moyenne)  
**regroupés dans**  
**37 AAPPMA qui gèrent :**

**923 km** de cours d'eau de 1re catégorie piscicole  
**171 km** de cours d'eau de 2e catégorie piscicole  
**750 ha** de plans d'eau

### Des pratiques et des attentes diverses

(1666 pêcheurs enquêtés en 2020)

#### **Pêche en famille ou avec des amis : de plus en plus d'accompagnants**

69% des pêcheurs ont été initiés à la pêche par un membre de la famille

#### **Une technicité en hausse et la nécessité de la prise de poissons**

En moyenne les pêcheurs pratiquent 4 à 5 techniques différentes  
La taille, la qualité et la quantité de poisson sont les principales attentes des pêcheurs

#### **Des attentes dans les aménagements et la gestion des parcours**

67% souhaitent la mise en place de panneaux d'information sur les sites de pêche  
54% souhaitent une application mobile

# DIAGNOSTIC

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Réseau associatif de la pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maillage associatif très dense. Chaque échelon administratif est représenté.</li> <li>• Réseau le plus démocratique qui existe.</li> <li>• Réciprocité, principe fondamental de la pêche associative française.</li> <li>• Equipe fédérale structurée et concernée disposant de salariés et d'élus oeuvrant de concert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des acteurs et partenaires pouvant entrainer des difficultés en termes de gestion et de communication.</li> <li>• Manque de formation des élus des AAPPMA.</li> <li>• Renouvellement des mandats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captation des jeunes pour la pérennisation du réseau de bénévoles.</li> <li>• Dynamiser le réseau d'AAPPMA.</li> <li>• Fédérer davantage le réseau d'AAPPMA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du maillage territorial.</li> <li>• Risque de disparition de certaines AAPPMA faute de bénévoles investis dans la gouvernance.</li> <li>• Manque de dynamisme de certaines AAPPMA.</li> <li>• Moyenne d'âge des membres actifs des AAPPMA.</li> </ul>
<b>Situation géographique et découpage administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique privilégiée, au coeur de nombreuses dynamiques territoriales.</li> <li>• Maillage administratif dense permettant une co-construction des projets en matière de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplicité d'acteurs complexifiant la gestion des milieux aquatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire de la résonance de la Région AURA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du découpage administratif du territoire.</li> <li>• Un transport fluvial important source de nuisance pour la pratique de la pêche.</li> <li>• Saturation du réseau routier qui peut décourager le pêcheur (coup du soir ou du matin).</li> </ul>
<b>Conditions géologiques et climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions physiques du département provoquant une grande diversité dans les milieux et entraînant la présence de populations piscicoles riches et variées.</li> <li>• Ensoleillement plutôt favorable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécheresse estivale fréquente sur les petits cours d'eau.</li> <li>• Printemps et automne parfois très pluvieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité topographique permettant des possibilités de pêche multiples.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de l'homme marquée : rectification et recalibrage des cours d'eau, imperméabilisation des sols, pollutions.</li> <li>• Evolution/variation du contexte climatique.</li> <li>• Sécheresse de plus en plus récurrentes.</li> <li>• Réchauffement de l'eau.</li> </ul>



# DIAGNOSTIC

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p><b>Situation socio-économique du département</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département relativement bien peuplé.</li> <li>• Pôle urbain de la Métropole de Lyon représentant un atout pour le développement du loisir de par la concentration de la majeure partie de la population.</li> <li>• Pêche associative au service du développement des territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population qui augmente pas forcément en adéquation avec le nombre de carte de pêche.</li> <li>• population essentiellement urbaine peu au fait de la pêche à la ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fort potentiel universitaire avec une population plutôt jeune.</li> <li>• Regain d'intérêt pour les territoires ruraux comme lieu d'habitation avec un retour à la ruralité.</li> <li>• Part des femmes et des jeunes restant à séduire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'urbanisation avec tous les effets négatifs qu'elle comporte : pollution, accès aux berges, prélèvement, ...</li> </ul>
<p><b>Accessibilité générale et sites de pêche</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire bien pourvu en infrastructures ferroviaires et routières.</li> <li>• De nombreux modes de déplacements alternatifs notamment en milieu urbain : tram, bus, vélo'v...</li> <li>• Fédération à l'origine d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité des parcours de pêche : mises à l'eau, ponton PMR etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de rétrocession des droits de pêche sur d'importants linéaires.</li> <li>• Aménagements et entretiens de certains sites de pêche.</li> <li>• Accès aux berges de Saône et du Rhône pour les pêcheurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la maîtrise et la gestion des baux de pêche ainsi que les relations avec les propriétaires riverains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résiliation ou refus de rétrocession des baux de pêches / droits de passages par les propriétaires riverains.</li> <li>• Evolution/variation du contexte réglementaire en matière d'accessibilité.</li> </ul>
<p><b>Réseau hydrographique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau riche, varié et dense composé de cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie piscicole, de plans d'eau.</li> <li>• Grand linéaire de cours d'eau du domaine public.</li> <li>• Présence de poissons à fort intérêt patrimonial et halieutique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hétérogénéité départementale du réseau hydrographique.</li> <li>• Absence de grands cours d'eau de 1ère catégorie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans d'eau présents dans le département facilitant le développement d'une offre pêche spécialisée.</li> <li>• Réseau Rhône Saône particulièrement résilient face au changement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de nombreux plans d'eau entraînant des problèmes de réchauffements des eaux, de colmatage des fonds et d'introduction d'espèces indésirables.</li> <li>• Evolution/variation du contexte juridique et réglementaire.</li> </ul>



# DIAGNOSTIC

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Tourisme Pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réciprocité interdépartementale.</li> <li>• La fédération est reconnue comme un prestataire d'activité de loisir touristique.</li> <li>• Département ayant une certaine renommée touristique.</li> <li>• Potentiel d'hébergement et de restauration important.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible nombre de parcours labellisés sur le département.</li> <li>• Absence d'offre d'hébergement pêche.</li> <li>• Absence d'offre de pêche associative touristique organisée et structurée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département doté de nombreux sites touristiques.</li> <li>• Intérêt pour les activités de pleine nature.</li> <li>• Région et département très impliqués dans le développement du tourisme.</li> <li>• Maillage de structures touristiques dense et investie dans la valorisation du territoire.</li> <li>• Développement des relations avec les acteurs du tourisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de connaissance générale du personnel des structures touristiques en ce qui concerne la pratique de la pêche.</li> </ul>
<b>Carte de pêche et nombre d'adhérents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de vente en ligne 7j/7 24h/24.</li> <li>• Nombreux dépositaires à l'échelle du département.</li> <li>• Des cartes de pêche variées et adaptées aux attentes des pêcheurs.</li> <li>• Cartes de pêche Interfédérale et journalière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du fonctionnement du réseau associatif par les adhérents.</li> <li>• Mauvaise identification des dépositaires.</li> <li>• Volonté des commerces locaux à s'engager dans la démarche de dépositaire.</li> <li>• Peu de femmes adhérentes au réseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Socle d'adhérents fidèles depuis de nombreuses années à maintenir.</li> <li>• Fort potentiel de jeunes pêcheurs à conserver.</li> <li>• Ouverture de la pêche en 1ère catégorie (carte annuelle) et saison estivale (cartes journalières).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du prix de la carte de pêche.</li> <li>• Conditions hydrologiques et météorologiques.</li> <li>• Accès aux berges.</li> </ul>
<b>Règlementation et surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes relations entre les gardes fédéraux/AAPPMA/ OFB/Gendarmerie/ Police.</li> <li>• Bonne organisation de la garderie fédérale.</li> <li>• Bonnes relations de la garderie avec les pêcheurs.</li> <li>• Carte interactive GEOPECHE.</li> <li>• Gestion halieutique adaptée aux exigences écologiques des espèces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'information sur la réglementation sur les parcours de pêche.</li> <li>• Actions de contrôle hétérogènes sur le département et irrégulières.</li> <li>• Sentiment d'insécurité notamment en milieu urbain.</li> <li>• Règlementation ancestrales et plus adaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance des milieux également réalisée par d'autres structures (OFB, Gendarmerie, Police).</li> <li>• Utiliser le potentiel de garde pêche particulier des AAPPMA.</li> <li>• Département pilote sur les tests tailles de capture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexité de la réglementation qui complique l'appropriation et le respect des règles par les néophytes. Cela peut décourager les non-pêcheurs à se lancer dans la pratique.</li> <li>• Evolution/variation du contexte juridique et réglementaire.</li> </ul>



# DIAGNOSTIC

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Offre de pêche et aménagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux plans d'eau.</li> <li>• Parcours de pêche variés et riches: du ruisseau à truites au grand fleuve.</li> <li>• Nombreuses rampes de mises à l'eau sur la Saône.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de plans d'eau spécifiques (mouche, carpodrome,...).</li> <li>• Peu de parcours no-kill en rivière.</li> <li>• Absence de parcours carpe de nuit en plan d'eau.</li> <li>• Accès aux berges Saône et Rhône.</li> <li>• Peu de parcours labellisés.</li> <li>• Peu de baux de pêche écrits.</li> <li>• Peu de parcours de pêche facile, prise rapide.</li> <li>• Equipements des plans d'eau (tables de pique-nique, abris, toilettes,...).</li> <li>• Réseau de pontons pour PMR.</li> <li>• Signalétique vieillissante ou absente sur les sites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des espèces piscicoles présentes sur lesquelles s'appuyer.</li> <li>• Vigilance sur les possibilités d'acquisition de plans d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence des parcours de pêche privés, notamment en plan d'eau.</li> </ul>
<b>Ressources et gestion piscicole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des poissons proposés (Fenêtres de captures,...).</li> <li>• Diversités des espèces pêchables.</li> <li>• Gestion patrimoniale sur certains cours d'eau de 1ère catégorie.</li> <li>• Nombreux carnassiers présents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non concertation avec la Fédération des déversements de poissons et pas d'obligation de proposer un plan de déversement.</li> <li>• Faible densité de poissons sur certains secteurs pour assurer une pêche facile en dehors des dates d'ouvertures.</li> <li>• Absence de plan d'eau à gestion halieutique pure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur le PDGP du département.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence des parcours de pêche privés, notamment en plan d'eau.</li> <li>• Déversements inadaptés et ne servant à rien.</li> </ul>



# DIAGNOSTIC

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Animations et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 PDIPN bien encré dans le département avec des véhicules permettant de se déplacer.</li> <li>• Agrément du rectorat du Rhône.</li> <li>• Participations à diverses manifestations halieutiques et environnementales.</li> <li>• Actions d'animation et de sensibilisation en milieu scolaire nombreuses.</li> <li>• De nombreux stages de découverte pêche multi-technique pour les enfants et les adultes.</li> <li>• 4 APN ou école de pêche gérés par les AAPPMA.</li> <li>• Plusieurs concours de pêche organisés par les AAPPMA.</li> <li>• Animations payantes apportant des recettes à la FDAAPPMA.</li> <li>• Développement de nombreux supports et outils pédagogiques adaptés aux publics.</li> <li>• Un programme de conférences Pêche/ Nature.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de lien entre les différents concours de pêche notamment sur le thème des carnassiers.</li> <li>• Manque d'implication des bénévoles des AAPPMA pour donner des coups de main sur les animations de la Fédération.</li> <li>• Manque de formation des bénévoles des AAPPMA : leurres, secourisme, animation.</li> <li>• Peu d'APN ou d'école de pêche d'AAPPMA à l'échelle du département.</li> <li>• Disparité entre les territoires pour les animations scolaires dû à l'existence ou à l'absence de partenaire financier.</li> <li>• Manque de site de pêche «facile» pour les carnassiers, la carpe et la truite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau d'éducation à l'environnement sur la Métropole de Lyon.</li> <li>• Enjeu éducatif du réchauffement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction progressive des animations EDD avec pêche à la ligne en milieu scolaire.</li> <li>• Perte de bénévoles ne permettant plus d'assurer le fonctionnement des écoles de pêche et des APN des AAPPMA.</li> <li>• Pas de poissons, pas de vocation !</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux moyens de communication utilisés par la FDAAPPMA : réseaux sociaux, site Internet, média, presse, affichage, éditions papier et digitales, etc.</li> <li>• Participation à des événements extérieurs (salons, forums, etc.)</li> <li>• Un fichier d'adhérents via cartedepêche.</li> <li>• Outils et supports fournis par la FNPF : emailing,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de communication entre la Fédération et les AAPPMA (organisation de concours, déversements,...)</li> <li>• Pas de communication ciblant les touristes.</li> <li>• Pas d'application smartphone.</li> <li>• Renseignements incomplets du fichier adhérents cartedepêche.</li> <li>• Communication nationale en décalage avec les attentes des pêcheurs ; faible structuration nationale du réseau pêche / com</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de partenariats avec des influenceurs et/ou des marques.</li> <li>• Possibilités multiples de communication au vu des nouveaux moyens de communication.</li> <li>• Communication ARPAPA régionale.</li> <li>• Embauche de salariés dédiés /FNPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de la communication papier.</li> <li>• Informations noyées dans le flux débordant de la communication en général.</li> <li>• Cibles très variées nécessitant un message adapté à chacune d'entre elles.</li> <li>• Réceptivité des messages par la cible.</li> <li>• Défense du loisir pêche &amp; lutte contre les pollutions. Campagnes anti pêche ammenées à s'intensifier</li> </ul>

# ACTIONS

8 enjeux stratégiques - 72 actions - 5 ans

Coût prévisionnel : 2 918 965 €

Actions phares

## Assurer le suivi et le pilotage du SDDL 2 actions - 5 100 €

- Créer une commission «Gestion et développement du Loisir Pêche»
- Créer un observatoire de la pêche sur le territoire



## Renforcer la communication et l'accès aux informations 31 actions - 612 985 €

- Installer des panneaux d'information sur les parcours réciprocaires non labellisés
- Développer une communication spécifique pour augmenter l'attrait vis à vis du public féminin
- Développer une application « Pêche 69 »



Actions phares

## Structurer et créer une cohésion au sein du réseau pêche 9 actions - 100 150 €

- Organiser des sessions d'information à destination des Présidents et des Trésoriers d'AAPPMA
- Créer une stratégie réactive de défense de la pêche face aux anti-spécistes



Actions phares



## Structurer et valoriser les offres de pêche 3 actions - 50 000 €

- Améliorer et créer des parcours de pêche spécifiques (No-kill, carpe de nuit, surdensitaire, fenêtre ....)
- Créer un produit pêche spécifique sur le plan d'eau fédéral de Lentilly

Actions phares

## Optimiser la réglementation et la surveillance 8 actions - 787 480 €

Actions phares

- Conduire et évaluer des expérimentations halieutiques (tailles de captures, dates d'ouverture...)
- Structurer et renforcer le réseau de Gardes-Pêche Particuliers



## Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous 5 actions - 786 500 €

Actions phares

- Permettre l'accès à l'eau pour les embarcations (float tube, bateau, kayak,...)
- Améliorer l'accessibilité des parcours sur le domaine public



## Promotion du loisir pêche et éducation à l'environnement 11 actions - 540 200 €

Actions phares

- Organiser et réaliser des animations EDD scolaires
- Organiser et réaliser des animations Loisirs
- Organiser et réaliser des Ateliers Pêche Nature Fédéral (APNF) adultes, enfants, familles



## Développer le tourisme pêche 3 actions - 36 550 €

Actions phares

- Développer des partenariats avec les professionnels du tourisme et les former
- Créer un réseau d'hébergeurs qualifiés «pêche»





[www.peche69.fr](http://www.peche69.fr)

Avec le soutien de :



**Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

**1 allée du Levant 69890 La Tour de Salvagny**

**04 72 18 01 80 [federation@peche69.fr](mailto:federation@peche69.fr)**

©Photos Laurent Madelon-FNPF ; FDAAPPMA69